

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison jéguante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Wathier

GAZETTE DE LIEGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 30 juillet. — Si on en croit les bruits publics, plus de 10,000 hommes de troupes espagnoles vont se rendre dans les provinces basques. Si c'est seulement pour maintenir la tranquillité et faire exécuter les ordres du gouvernement, ce déploiement de forces est inutile : deux mille hommes de troupes suffiraient; mais si c'est pour rétablir les douanes sur les frontières et remettre ces provinces sous la loi commune, il n'y a aucun doute qu'il faudrait encore plus de forces que celles qu'on nous annonce pour exécuter ce projet; car on éprouverait une très vive résistance et peut-être ne réussirait-on que difficilement à les soumettre. On doit se rappeler que si les provinces du nord se soulevaient les premières contre le gouvernement constitutionnel, c'est que les cortès leur avaient enlevé leurs privilèges; et il est à craindre qu'elles ne soient pas plus traitables aujourd'hui.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 août. — S. Exc. le prince de Polignac est arrivé vendredi soir à Londres, et samedi matin il a eu une entrevue avec M. le secrétaire-d'état Canning, à Gloucesterhouse, avant le départ de ce ministre.

— La dernière élection d'un délégué au congrès, en Floride, a donné lieu à une controverse de journaux, à laquelle Achille Murat, fils de l'ex-roi de Naples, a pris part. Par l'avis du procureur du district des Etats-Unis, Murat est allé faire inscrire son vote à St. Augustin, et quelques-uns des juges de l'élection ont contesté son droit. Un écrivain anonyme lui a reproché ensuite dans le *Herald* d'avoir eu l'intention de tromper, en exerçant le privilège électif sans avoir la qualification nécessaire de la résidence. Murat répond qu'il n'a eu aucune intention d'enfreindre les lois, ce que nous croyons aisément, et il en appelle énergiquement aux Floridiens, d'une manière qui fait honneur à ses sentiments. L'affaire en est là maintenant.

— La *Gazette de New-York*, du 25 juin dit : « Deux chefs Choctaw se sont battus en duel dernièrement à la Nouvelle-Orléans. L'un a été tué; l'autre s'est retiré, et suivant l'usage de sa tribu il a été fusillé par ses camarades; ils ont été enterrés tous deux dans le même tombeau. »

FRANCE.

Paris, le 2 août. — On dit que, dans une des dernières séances du conseil des ministres, M. l'évêque d'Hermopolis a lu un long rapport sur les dangereux effets des mauvais livres et sur ceux qu'il serait nécessaire de mettre à l'index. Ce rapport peut être considéré comme une seconde édition de l'article publié, il y a quelque tems, dans l'*Etoile*. On ajoute que M. le président du conseil a déclaré qu'il serait intempestif de s'occuper en ce moment de cet objet, et que la proposition n'a pas eu de suite.

— Dimanche 17 juillet, un char-à-bancs a été réduit en cendres sur le chemin vicinal d'Arbecy, à Combeau-Fontaine (Haute-Saône), par l'effet d'un peu de feu qui s'est échappé de la pipe de l'une des deux personnes qui étaient dans la voiture. Les voyageurs eux-mêmes ont failli être victimes de leur imprévoyance : le feu ayant pris à leurs vêtements, ils ont été obligés de les quitter. On a pu craindre aussi que l'incendie ne se communiquât aux champs de blé qui bordent le chemin, mais plusieurs personnes sont accourues, et les voyageurs en ont été quittes pour la perte de leur char-à-bancs et de leurs habits.

— On va ouvrir des souscriptions pour les Grecs dans tous les arrondissemens du département du Puy-de-Dôme.

— Une grande partie de la ville de Salins était assurée. La compagnie royale, rue de Richelieu, n° 104, dont la perte est évaluée à 120,000 fr., a mis sur le champ cette somme à la disposition de ses assurés, et sous quelques jours, elle sera distribuée aux malheureuses victimes de ce désastreux événement. Le capital de cette compagnie est de dix millions.

— Nous lisons dans le *Star* que la banque d'Angleterre a refusé de faire désormais aucune avance sur des dépôts d'effets publics. Le 29 juillet, on a fait à cet établissement la demande d'un emprunt aux conditions ordinaires sur 15,000 liv. sterl. de consolidés. La réponse a été que la banque a cessé de prêter sur des dépôts de fonds publics.

— Un jeune espagnol, d'environ 16 ans, Antonio Ollers, était venu il y a trois mois d'Araucaria à Genève pour y faire ses études. Il avait vécu cinq ans à Araucaria; il était donc arrivé âgé de 10 ans. La police de Genève lui a refusé la permission de séjourner dans le canton, parce que le jeune homme avait quitté l'Es-

pagne muni d'un passeport des cortès, quoique à l'époque de son départ il n'y eût d'autre autorité que celle des cortès. C'est là un des bienfaits de l'influence qu'exerce la diplomatie continentale.

— Un membre du conseil-général du département de la Haute-Garonne a fait la proposition de faire un emprunt de 3 millions pour ouvrir dans le département de nouvelles routes ou confectionner celles qui existent déjà. Cette proposition, d'un intérêt d'autant plus majeur pour le département, que la prospérité de son agriculture, ses relations commerciales et le bien-être des propriétaires semblent en dépendre, n'a point été accueillie. Chacun sait cependant que dans certaines contrées du département les propriétaires sont obligés d'attendre le retour de la belle saison après les premiers mois d'hiver pour exécuter le transport de leurs denrées. (*Echo du Midi.*)

— A Amiens, un curé a refusé la première communion à un enfant, parce que ses parens l'avaient envoyé à l'école de l'enseignement mutuel, de préférence à celle des frères ignorantins.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

La *Quotidienne* contient aujourd'hui une lettre particulière de Vienne sur les affaires de la Grèce, écrite par un voyageur qui se trouvait à Napoli de Romanie lors de la prise de Navarin et au moment où Conduriotti quitta la dictature pour la céder à Colocotroni. Selon le voyageur, le seul homme parmi les Grecs qui ait une grande capacité, et qui soit capable de concevoir de grandes choses, c'est Coletti; et en cela l'écrivain est assez d'accord avec les personnes qui ont écrit sur les événemens de la Grèce. Cependant Coletti n'a pas de parti, parce qu'il n'est pas d'une haute naissance. Les secrétaires du gouvernement sont des jeunes gens qui ont été élevés dans divers collèges de l'Europe.

Goura qui commande au delà de l'Isthme de Corinthe est presque entièrement indépendant du gouvernement central qui n'exerce lui-même que peu d'influence sur les îles. Pour que Goura soit chef du parti le plus considérable parmi tous ceux que l'on compte en Grèce, il ne lui manque que de l'argent, mais il ne peut s'en procurer qu'en faisant des concessions au gouvernement de Napoli. Tous les capitaines qui sont sous ses ordres sont ses parens. Ses soldats ont un grand attachement pour lui et confiance dans ses calculs. Athènes lui est entièrement soumise.

Plusieurs habitans d'Argos et de Corinthe ont affirmé à l'auteur de la lettre, que Colocotroni était le seul homme capable de sauver la Grèce. Mais ceux de Mégare et d'Athènes, disent tout le contraire, affirmant que la Grèce a un homme de trop, et que cet homme est Colocotroni.

L'île d'Hydra et la ville de Napoli de Romanie sont sans contredit les places les plus fortes de la Grèce insurgée, et il est probable qu'alors même que les Grecs seraient réduits à ces deux points fortifiés, il faudrait beaucoup de tems et un grand déploiement de forces pour s'en emparer. Mais une chose funeste à la cause de la Grèce, c'est la rivalité qui existe entre les insulaires et les Péloponésiens; rivalité qui a présidé aux dernières réactions qui ont eu lieu dans le gouvernement. Conduriotti, chef des insulaires, avait renversé Colocotroni, chef des Péloponésiens, et en a été renversé à son tour.

Les Hydriotes parlent avec mépris de toutes les expéditions de l'armée de terre. Ils sont surtout ennemis des Maniotes. Ils disent hautement que la flotte et les îles peuvent seules sauver la Grèce. Miaulis est de tous les chefs hydriotes celui qui a le plus d'autorité. Rien ne se fait sans son avis, et Conduriotti n'occupe que la seconde place.

Ces divergences d'opinion, cet esprit rétréci des localités, l'ambition et les rivalités des chefs sont le plus grand tort aux Grecs et nuisent à l'ensemble de leurs opérations. On se défend vaillamment sur les points attaqués par les Turcs; mais il n'y a jamais eu de plan concerté pour les attaquer eux-mêmes avec des masses. C'est à ces causes et à d'autres encore qu'il faut attribuer l'absence d'une organisation militaire parmi les Grecs. Leur infanterie qui n'est pas organisée en régiments n'est propre qu'à la guerre de position. Leur artillerie, si on excepte celle des places fortes, est nulle, et ils manquent totalement de cavalerie.

Trieste, le 23 juillet. — Les nouvelles directes de Modon des 30 juin et 1^{er} juillet confirment qu'Ibrahim-pacha s'est avancé jusqu'à Tripolitza, et même dans les environs d'Argos, après un combat livré près de Leondary. A la suite de ce combat Colocotroni a ordonné aux habitans de Tripolitza de sauver tout ce qu'ils pouvaient de leurs propriétés, d'anéantir les subsistances, et de

mettre le feu à leurs maisons. Cet ordre a été exécuté, et Ibrahim-pacha a trouvé la ville en proie aux flammes. Il y a eu près d'Argos une nouvelle action, dans laquelle Ibrahim a essuï une perte considérable, après quoi il s'est retiré à Tripolizza.

Le 20 juillet, trois navires chargés de munitions sont arrivés heureusement d'Alexandrie en Morée; on a expédié aussitôt des tartares à Ibrahim, pour le lui annoncer; mais jusqu'au 30 juin, l'on n'avoit pas eu de nouvelles, vu que les communications avec l'intérieur de la Morée, sont entièrement interrompues. Les grecs en concluent qu'il s'est passé des évènements favorables pour eux, dans ces eaux.

Ni la flotte du capitain-pacha, qui est attendue depuis si longtems, ni la flotte égyptienne, qui est retournée à la Sude n'ont encore paru dans ces parages. Le manque de vivres avoit déterminé des corps entiers de Turcs et d'Albanois à s'éloigner de de Missolunghi pour retourner dans leurs foyers.

Du 24. — Le capitain-pacha est arrivé dans les premiers jours de ce mois près de Modon. Son arrivée est un événement très-avantageux pour Ibrahim-pacha, vu qu'il lui amène non-seulement des troupes, mais des munitions et des vivres. C'est de ses opérations ultérieures que dépend le sort de la campagne en Morée.

Odessa, le 17 juillet. — D'après des rapports de Constantinople en date du 8 juillet, le reste de la flotte du capitain-pacha, après avoir fait plusieurs tentatives pour quitter la Sude, se trouvait encore dans ce port. Une frégate, qui était sur le point de mettre à la voile avec 16 transports pour Modon, a été brûlée récemment, et les Grecs ont enlevé les transports.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 5 août. — Hier dans le courant de l'après-dîner la nommée Marie Dehaen, prévenue du crime d'infanticide pour complicité duquel l'ecclésiastique Crabeels se trouve incarcéré, s'est constituée prisonnière et immédiatement après elle a été interrogée.

LIEGE, LE 6 AOUT.

On nous écrit de Tongres que M^r. Aerts, horloger de cette ville, a envoyé à l'exposition de Harlem une pendule à échappement libre et à repos, d'une invention nouvelle. Cette pièce a été généralement admirée de tous les connoisseurs; et quoiqu'elle ne soit décorée d'aucun ornement ni de métaux précieux, qui pourraient en relever le prix, elle a été vendue par la commission supérieure de Harlem, à M^r. Backer, d'Amsterdam, pour la somme de dix-sept cents francs. Cette commission vient d'annoncer cette vente à M^r. Aerts, en lui écrivant une lettre très flatteuse à ce sujet.

— On mande de Mayence, le 2 août :

On annonce la formation d'un camp près de Coblenz; il s'ouvrirait le 15 de ce mois, serait composé de 22,000 hommes et resterait rassemblé pendant 4 semaines.

— On mande de Christiania, le 21 juillet: Depuis quelque tems nous éprouvons une sécheresse incroyable, et une chaleur de 20 à 30 degrés; les prairies et les champs sont brûlés; si nous n'avons pas bientôt de la pluie, nous n'aurons qu'une récolte médiocre.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

Quatrième liste de MM. les élèves de l'université

MM. de Marnix, 5 fr. Buydens, 2 fr. Rasquinet, 3 fr. Ruth, 5 fr. Wassige, 5 fr. Collin, 1 fr. 97 c. Bamps, 3 fr.

7^e LISTE des habitans de la ville.

MM. Grisard fils, 5 fr. Joseph de Leeuw, rentier, 100 fr. Nicolas Lerbure, rentier, 6 fr. 34 c. Lekens, ex-conseiller de régence de Maëstricht, 100 fr. ^{***}, 10 fr. Beaujean, échevin, 21 fr. 16 c. De Villers de Pitè, rentier, 23 fr. 55 c. G. de Spirlet, ex-trefoncier, 17 fr. 40 c. De Pitteurs de Budingen, rentier, 20 fr. Piette, docteur en médecine à Waremme, 5 fr. 80 c. Gustave L..., à Waremme, 5 fr. M^{lle}..., à Waremme, 60 c. Boussemart, membre des états provinciaux, 10 fr. L..., anonyme, 20 francs. F. Simon, docteur en chirurgie, à Herve, 5 fr. 80 c. Debeve, notaire, 25 fr. Anonyme, 2 fr. 11 c. M^{me} veuve Ansiaux-Smael, 5 fr. 80 c. Bassompierre, 5 fr. Edouard Hauzeur, 5 fr. Perrin, inspecteur de l'enregistrement, 5 fr. Back, major d'artillerie, 21 fr. 16 c. D..., 5 fr. Anonyme, 5 fr. 80 c. Anonyme, 5 francs. M^{me} Depré-Dace, 2 fr. Anonyme, 2 fr. Henrart, négociant, 2 fr. Sarton-Hoka, négociant, 3 fr. Dermal, négociant, 5 fr. Beurskens, négociant, 3 fr. Vanderheyden, professeur à l'université, 20 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme, 2 fr. Une dame, 5 fr. 80 c. Rossinfosse, négociant, 2 fr. Pieltain, négociant, 1 fr. H..., 2 fr. Anonyme, 3 fr. Dambon, jardinier en chef de l'université, 5 fr. 80 c. D., 10 fr. Elias Brasseur, 5 fr. Hons, négociant, 1 franc. M^{me} veuve Defays, rentière, 10 fr. Anonyme, 5 fr. 80 centimes. Chardron, ancien nég. 10 fr. 55 c. Simonon, rentier, 55 centimes. Cajot-Hodeige, distillateur, 17 fr. 40 c. Anonyme, 1 fr. 50 c. Termonia, négociant, 2 fr. Anonyme, 5 fr. Lebescomte, rentier, 10 fr. Gerard, 2 fr. V., 3 fr. M^{me} Vaust, rentière, 5 fr. Baron Goswin, 58 fr. Coomans, maître de danse, à Waremme, 1 fr.

Errata. — Feuille de dimanche 24 juillet, n^o 175, 3^e liste des habitans, au lieu de 8 fr. 75 c., lisez : 8 fr. 55 c.

Feuille du vendredi 29 juillet, n^o 179, 5^e liste des habitans, au lieu de 3 fr., lisez : 3 fr. 16 c.

CHRONIQUE INDISCRÈTE DU XIX^e SIÈCLE. — ESQUISSES CONTEMPORAINES.

Les 50 épîtres contenues dans le livre que nous annonçons sont extraites d'une volumineuse correspondance adressée au prince de ^{***}, par un de ces hommes de lettres que les rois, princes ou seigneurs allemands et russes pensionnaient jadis à Paris, pour leur envoyer chaque semaine le bulletin de tout ce qu'enfantaient

la politique, la mode ou la littérature. Avec la difficile et triste mission d'amuser des gens souvent fort peu amusables, ces correspondans parcouraient les salons, les coulisses et les académies pour y recueillir quelques anecdotes ou quelques nouvelles (les plus scandaleuses étaient les plus recherchées) propres à égayer ou distraire leurs augustes protecteurs. La ville et la cour, les théâtres et la littérature alimentaient sans cesse leur gazette manuscrite; forcés qu'ils étaient de l'expédier à jour fixe, et surtout de l'expédier bien remplie, ils ne pouvaient se montrer difficiles sur les faits qu'ils y rapportaient, et ne s'arrêtaient guère à en vérifier l'exactitude. Voilà souvent comment tant de contes ridicules, tant de bruits calomnieux prenaient cours dans les pays étrangers; et allaient ensuite embellir l'histoire de quelque maladroït chroniqueur. Le plus célèbre et le plus spirituel de ces correspondans, fut sans doute Grimm, qu'on appelait l'homme de lettres, par excellence. Il est peu de lectures aussi intéressantes, que celle des 15 ou 20 volumes qui forment sa correspondance. Grimm aurait eu toutes les qualités nécessaires à ce genre de travail, talent d'observation, esprit fin et mordant, style rapide et animé, si ses jugemens en littérature sentaient moins l'étranger. Quoique l'auteur de la chronique indiscreète soit loin de pouvoir lui être comparé, ce recueil sera lu avec plaisir grâce aux anecdotes nombreuses qu'il renferme, sur les artistes, les seigneurs ou les femmes célèbres. Cependant comme certains grands personnages n'y figurent pas toujours d'une manière favorable l'épistolier du prince de ^{***} n'a pas cru devoir pousser l'indiscrétion jusqu'à faire connaître son nom. Voici quelques-unes de ces anecdotes que nous rapportons sans les garantir.

« Long-temps avant la révolution, à cette époque où les princes de la maison de Bourbon, trop jeunes pour songer aux intérêts de l'état, n'étaient encore occupés que de leurs plaisirs, l'un d'eux, qui depuis fut appelé aux plus hautes destinées après les plus longues infortunes, eut une légère discussion avec le duc d'Orléans, à l'occasion de la danse de corde. Le premier soutenait que cet art était très-difficile, et l'autre au contraire voulait qu'il fût très-aisé. « Tenez, mon cousin, dit le comte d'Artois, je parie mille louis que dans huit jours je danse sur la corde. » Le duc d'Orléans accepta le pari. Le comte d'Artois fit venir à Versailles le Petit-Diable, fameux sauteur de chez Nicolet, et là, dans un des bosquets du parc, armé d'un balancier, depuis le matin jusqu'au soir il s'exerça sur une corde tendue à cet effet. Cette étude à laquelle son caractère enjoué, et son âge encore peu avancé lui faisait attacher beaucoup d'importance, et qu'il voulait tenir secrète, devint la nouvelle de la cour, par un incident imprévu. Le fils d'un inspecteur des bâtimens du roi, chargé de je ne sais quel message par son père, traversa les bosquets, dont il avait la clé, pour se rendre à l'endroit désigné. Il pénétra, sans s'en douter, dans le bosquet où le prince prenait ses ébats. Aussitôt qu'il est aperçu, le comte d'Artois lui crie: « Misérable, que viens-tu faire ici? Qui es-tu? » « Où vas-tu? » L'enfant, pétrifié, ne répondit rien, et resta un moment tranquille spectateur de la danse du prince; mais sitôt qu'il fut revenu de l'étonnement qu'il avait éprouvé à l'apostrophe imprévue du comte d'Artois, il prit la fuite à toutes jambes, remplit sa commission, et à son retour raconta ce qu'il avait vu. Pendant toute la soirée, M. le comte d'Artois recut des complimens sur ses heureuses dispositions à devenir rival du Petit-Diable. Il se consola en gagnant son pari; car il réussit parfaitement. Le duc d'Orléans s'avoua battu et paya.

C'est sous un côté ridicule que je veux vous peindre aujourd'hui un grand dignitaire, qui est en même tems grand littérateur. (Il s'agit de Lebrun, jadis archi-trésorier de l'empire.) On ne peut pas toujours voir les hommes huchés sur leurs échasses; il faut de tems en tems les voir en robe de chambre et en pantoufles pour ne pas nous croire si petits. Au surplus, c'est en souliers que je vais vous peindre le traducteur d'Homère.

M. Lebrun est fort économe. Depuis qu'il est grand dignitaire, il se voit constamment obligé d'être en tenue de cérémonie, et dans cette tenue il faut absolument la culotte courte et les bas de soie blancs. M. Lebrun remarqua avec peine, au bout de quelque tems, que les bords de ses souliers laissant une trace noire sur ses bas, il se voyait obligé chaque jour d'en changer, sans qu'ils fussent du reste hors d'état de service. L'extrême économie du prince lui fit envisager cette nécessité de changer de bas quotidiennement comme une dépense inutile, et il se promit bien de chercher un moyen de la supprimer.

Un jour que, fatigué de ses travaux législatifs et littéraires, il laissait vaguer ses pensées, il fut tout-à-coup frappé par une idée lumineuse. Il sonne, et un domestique reçoit l'ordre d'aller chercher son cordonnier: celui-ci arrivé, le prince se fit prendre mesure: 1^o pour une paire de souliers très-décolletés et à quartiers très-bas; 2^o pour une paire dont les quartiers étaient plus élevés; 3^o pour une autre paire emboitant totalement le pied et couvert de larges boucles. Au moyen de ces trois degrés, le prince, cachant successivement les raies noires qui le désespéraient, parvint à ne se voir que deux paires de bas par semaine.

À l'époque où un parti voulait reprendre sous son œuvre l'instruction publique pour introduire en France dans l'éducation ces principes qui font de l'homme une machine essentiellement obéissante et nullement pensante, un célèbre naturaliste dont l'habit est brodé de palmes académiques (M. Cuvier) fit à la chambre des pairs un rapport où l'apologie des jésuites, comme corps enseignant, était à chaque phrase quoique leur nom ne parût nulle part.

Le prince de Talleyrand que l'ennemi avait chassé dans la salle des conférences, s'y promenait, lorsqu'il vit M. Cuvier qui se retirait après avoir fini son rapport. Le prince l'appelle et lui dit: M. Cuvier, vous êtes un savant naturaliste et j'ai une question à vous adresser. M. Cuvier, qui présentait sans doute quelque sarcasme, cherchait à éluder la conversation, lorsqu'il vit M. de Talleyrand, insistant avec beaucoup de sérieux, reprit: Dites-moi quel est le plus reconnaissant des animaux? A cette question que le successeur de Linnée aurait volontiers qualifiée de sottise, il répondit brutalement: c'est le chien. — Non, non, vous n'y êtes pas, répartit M. de Talleyrand; et M. Cuvier entraîné par l'amour de la science, allait exposer les faits à l'appui de son opinion, lorsque le rire sardonique du prince arrêta l'essor scientifique du baron qui se sentit pris au piège. — Ne voyez-vous pas que ce sont les dindons, dit le prince en reprenant son sérieux. Rappelez-vous donc depuis que les jésuites les ont introduits en France, ils ne cessent de demander le rappel des bons pères. — Le rire devint universel, et le naturaliste en défaut sentit que toute l'éloquence de son rapport aurait bien du mal à triompher d'une épigramme.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Une production savante et littéraire fait en ce moment la plus grande sensation parmi les anglais, c'est l'histoire d'Angleterre depuis l'invasion des Romains, par le docteur John Lingard. Tel est le mérite extraordinaire de cet ouvrage d'un prêtre catholique, que les auteurs de la revue

d'Edimbourg le déclarent supérieur à tout ce qu'ils possèdent dans ce genre, sans en excepter les histoires de Gibbon, de Robertson et même de Hume, à qui toutefois ils accordent des qualités brillantes que n'a pas au même degré le nouvel historien. Ils avouent que comme ouvrage solide et substantiel, aucune histoire d'Angleterre ne peut être comparée à celle du docteur Lingard.

Cet ouvrage important vient d'être traduit en France par M. le chevalier de Roujoux déjà connu par quelques productions littéraires.

M. Gauthier, sergent au 55^{me}. de ligne français, vient de publier à Paris sous le titre d'Helléniques des élégies sur la Grèce, précédées d'une épître à M. Alph. de la Martine, et suivies d'un dithyrambe sur la poésie ancienne et moderne.

Ce poète-sergent avait déjà publié une composition poétique, sur le sacre du roi de France.

Botanique. On voit maintenant sur une colline, à quelques milles de Londres, Hampstead-Heath, plusieurs pieds d'une plante très-curieuse, connue parmi les botanistes sous le nom de *Drosera rotundifolia*. Elle ne se nourrit que de substances animales; ses feuilles sont couvertes de poils, ayant chacune à leur extrémité une goutte de liqueur glutineuse, avec laquelle elle enveloppe les mouches et les dévore. Aussitôt qu'un insecte touche cette liqueur, il reste, pour ainsi dire, collé à la plante. Si on prive ce végétal d'insectes, et particulièrement de mouches, ou plutôt si on prend des précautions pour qu'elles n'en approchent pas, la plante peut végéter, mais elle ne fleurit pas.

PARAGRÈLE.

De la Suisse, le 29 juillet. — L'on a reçu le rapport officiel ci-dessous, en date du 18 juillet, sur les effets produits par les paragrêles :

Depuis la fin de mai les communes de Glaïresse et de Douanne avaient établi des paragrêles dans les vignobles. Au 4 juillet, la commune de Neuveville, retardée par quelques obstacles, n'avait point encore pu élever les siens, et l'intervalle était ainsi resté sans paragrêles, lorsque, ce même jour, vers deux heures, des nuages très chargés se promènèrent sur ces contrées. Bientôt la grêle, en tombant, causa sur la partie du sol privée de paragrêles des dommages assez considérables qui devinrent plus ou moins graves, à mesure qu'elle frappait à une distance plus ou moins éloignée de ces préservatifs.

Le 13 juillet, il se forma un orage près de Douanne, et la grêle tomba dans toutes les forêts voisines jusqu'au commencement du vignoble où se trouvait la première ligne de paragrêles. Ici la grêle cessa et se convertit tout-à-coup en une pluie douce qui rafraîchit les vignes. Quelques personnes qui revenaient de l'île St. Pierre à Douanne, assurent que d'affreuses masses de nuages couronnaient les montagnes et s'approchaient du vignoble en le menaçant, mais qu'y étant parvenus, ils parurent tourbillonner un moment, puis se redissipèrent en pluie et se dispersèrent.

Comme la grêle, ajoute ce rapport, a, dans cette journée, constamment respecté nos vignobles, quoiqu'elle soit tombée tout autour, nous croyons fermement que, sans la protection des paragrêles, nos vignes, qui annoncent les plus belles récoltes, eussent éprouvé beaucoup de dommage. Ainsi, et quoique ces instrumens ne soient pas chez nous en très grand nombre, nous en espérons pour l'avenir un résultat heureux, et comme par le tems qu'il fait actuellement, on doit s'attendre dans la première quinzaine d'août à de fréquents orages, nous nous occupons à compléter tout ce qui pourra manquer, persuadés que le tems et l'expérience nous mèneront plus loin.

COMMERCE.

Le consul général des Deux-Siciles à Gibraltar, par un rapport en date du 20 juin dernier, a fait connaître à son gouvernement qu'on éprouvait dans l'empire de Maroc une disette de toute espèce de comestibles. Le blé s'y vendait trois piastres et demie d'Espagne la fanègue, et par l'effet de la guerre qui régnait dans cet empire, les campagnes étaient entièrement dévastées et il ne restait pour l'année actuelle aucune espérance de récolte de cette denrée. D'après le même rapport, la récolte des céréales semblait être aussi fort mauvaise en Espagne; le blé avait en conséquence éprouvé dans la semaine précédente une augmentation de prix à Gibraltar. Le blé de Manfredonia était monté de 37 et 38 réaux de veillon, la fanègue, à 45, et celui de Sicile à 40.

Un journal anglais donne les détails suivants sur le vaisseau à vapeur l'Entreprise qui doit maintenant avoir fait voile des côtes d'Angleterre pour le Bengale.

Lundi prochain commencera une ère nouvelle dans l'histoire de la science et du commerce. Ce jour là un bâtiment à vapeur, très-justement appelé l'Entreprise, quittera les bords de la Tamise pour ceux du Gange. C'est une des plus importantes et des plus étonnantes tentatives qui aient jamais été faites pour faciliter le commerce.

L'Entreprise paraît admirablement calculée pour faire ce grand pas dans la navigation. C'est un bâtiment de 500 tonneaux. Ses machines sont égales à la force de 62 chevaux. Ses chaudières, qui sont faites en cuivre, s'étendent d'un côté à l'autre du navire, et ont sept fourneaux chacun de sept pieds de profondeur. Tout le mécanisme est l'ouvrage de M. Maudslay et lui fait beaucoup d'honneur. Il a imaginé un moyen ingénieux de changer l'eau dans les chaudières, de manière à prévenir le dépôt rapide de sel et de sable qui aurait lieu autrement. Il y a également établi une pompe qu'on peut appeler universelle, d'après les divers usages auxquels elle peut être appliquée; enfin, il a construit un chemin qui sert à conduire le charbon de terre au point où il est nécessaire.

Quoique l'Entreprise doive faire usage de ses voiles lorsque le tems le permettra, ce bâtiment comptera principalement sur la vapeur; il devra en conséquence emporter au moins 300 tonneaux de charbon de terre. Les moyens imaginés pour serrer son combustible sont aussi judicieux que les autres parties de sa construction: le charbon est en partie contenu dans des chambres ou compartimens placés de chaque côté du navire et couverts de feuilles de fer, et en partie dans des barriques établies à fond de calle, et qui, à mesure qu'elles seront vidées de charbon, seront remplies d'eau, afin de tenir le bâtiment convenablement lesté. Les cabins, qui sont au nombre vingt, sont garnis de tous les objets qui peuvent être commodes aux passagers, mais le charbon et la machine occupent naturellement tant d'espace qu'il en reste peu ou aucun pour un chargement. Un bâtiment de cette espèce ne peut être employé utilement pour le commerce qu'en transportant avec célérité des passagers ou des dépêches.

On estime à 300,000,000 de francs la valeur des exportations annuelles des Etats-Unis. L'importation consiste en articles de manufactures, de modes et de luxe, en amandes, fruits, eau-de-vie de France, arsenic, etc, etc. Les principales places de commerce sont Portsmouth 50,000 habitans; Boston 50,000; New-York 123,000; Philadelphie 136,000; Baltimore 62,000; Washington 20,000; Norfolk 9,000; Charlestown 23,000; Savannah 5,500; Pensacola..... la Nouvelle-Orléans 40,000.

» Les pays avec lesquels les Etats-Unis entretiennent les relations commerciales les plus suivies sont: l'Angleterre, la France, les villes asiatiques, Malte et l'Italie, l'Amérique méridionale, le Mexique, l'île de Cuba, Haïti et les îles danoises des Indes occidentales. Les importations viennent en général de l'Angleterre et de ses colonies des Deux-Indes, de la Russie, de la Suède, de l'Espagne, de Cuba, de la Chine et de l'Amérique du Sud; les exportations se dirigent principalement vers la France, la Hollande, le Danemark, les villes asiatiques, la Prusse, Trieste, Terre-Neuve et Haïti.

BOURSE D'ANVERS, du 5 août.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont peu varié; il s'en est peu traité: il y a cependant eu plus de preneurs que de vendeurs.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité à 178 p. 070 de perte; le Londres court s'est fait à 3977 1/2, et le papier à deux mois à 3975 et le papier à trois mois a été demandé à 3974; le Paris court et à terme s'est fait à la cote d'hier; le Francfort court a été offert à 36 3/8, le papier à trois mois s'est placé à 35 1/3 1/6. Le Hambourg manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 400 balles café Brésil en divers lots à 38 cents: 500 balles Batavia à 40 cents, et 200 balles Saint-Domingue à 38 cents.

150 Caisses Sucre Havane blond ont été vendues à flor. 25 3/4, en entrepôt.

Arrivages. — Du 4 août.

Le smack national *Jonge Joanna*, cap. Segaert, ven. de Londres, ch. de café, indigo, cuirs, etc. — Le brick anglais *Theford*, cap. Ricaby, ven. de Hull, ch. de manufactures. — Le schooner anglais *Etton*, c. Ash, ven. de Hull, ch. de manufactures.

Départs. — Du 5 août.

Le smack national *vier Gezusters*, cap. Oostra, all. à St-Petersbourg, ch. de mécaniques. — Le brick anglais *Dundas*, cap. Renouf, all. à Jersey, ch. de grains.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 4 août.

Dette act. 59 3/4 60 59 15/16. Différée, 1 3/16, 1 1/4. Bill. de chance, 25 1/4 3/4 97/16. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99 7/8. Rentes remb. 90 90 1/2 1/4. Lots d°, 68 70. Act. de soc. de comm. 102 3/4 103 102 7/8.

TEMPÉRATURE DU 6 AOUT.

A 9 h. du mat., 16 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 19 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 5 août.

Naissances: 7 garçons, 4 filles.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 1 femme; savoir:

Marie-Elisabeth Taury, âgée de 89 ans, sans prof., rue derrière le Palais, veuve de Nicolas Nizet.

OUVERTURE DE LA CHASSE POUR 1825.

Nous conseiller d'état, gouverneur de la province de Liège, chevalier de l'Ordre du Lion Belgique;

Conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 5 juillet 1823 n° 26. Et par suite de la disposition de S. E. le Grand veneur dans les provinces méridionales, arrêtée de concert avec les états députés de cette province;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1^{er}. La chasse sera ouverte dans la province de Liège au dix-huit août prochain.

Art. 2^e. La faculté de chasser ne sera exercée que sur les terrains dont les fruits et les récoltes auront été entièrement enlevés.

Art. 3^e. Ne pourront user de la faculté de chasser, soit sur leurs propriétés soit sur le terrain d'autrui à la charge d'être porteur d'une permission positive et écrite du propriétaire, que les personnes qui seront munies d'un permis de port. d'armes de chasse accordé par nous et visé par S. Ex. le Grand veneur.

Art. 4^e. Nous enjoignons à tous les officiers et agens de la police rurale de veiller à l'observance des lois et réglemens sur la police et l'exercice du droit de chasser, et de constater par procès-verbal toutes les contraventions qu'ils découvriront.

Monsieur le capitaine commandant la maréchaussée, est invité et, pour autant que besoin, requis de donner des ordres pour qu'il leur soit prêté main forte, le cas échéant, par les brigades de la province, qui sont pareillement, requises de surveiller l'exécution du présent.

Art. 5^e. Le présent arrêté sera inséré dans les journaux et les mémoires administratifs, publié et affiché, à la diligence des autorités locales, dans toutes les villes et communes de la province.

Liège le 5 août 1825.

(Signé) Comte LIEDEKERKE.

Pour expédition conforme.

Le greffier des états de la province de Liège,
chevalier de l'ordre du lion Belgique. BRANDS.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 31 décembre 1818, sous le n° 456 du répertoire, les sieurs Nicolas Vanderheyden à Hauzeur, Charles Vanderheyden à Hauzeur, Nicolas-Joseph Comhaire et son épouse Anne-Marie-Thérèse Vanderheyden à Hauzeur, Elisabeth Vanderheyden à Hauzeur, André Vanderheyden à Hauzeur, J. L. J. Robert, fondé de pouvoirs de Philippe Vanderheyden à Hauzeur, la veuve J. F. Wesmael, née Henrotte, domiciliés à Liège, Lambert Defooz, Jean-Joseph Jamotte, Marie-Ode Jamotte, veuve de Gabriel-Théodore Rome, ces trois derniers d'Amay, Marguerite Jamotte, veuve de François Delise, dit l'Espagne, demeurant à Ampsin, et Nicolas Chainaye-Jamotte de Huy, tous exploitant des mines de houille dite de *Cheneux* et d'un dite de *Wahairon* à Amay et à Ampsin, en rappelant deux anciennes demandes qu'ils annoncent avoir formées sous le gouvernement précédent, ont demandé la concession de mines de houille et d'alun existant sous des terrains dépendant des communes d'Amay et d'Ampsin.

Par une seconde pétition, enregistrée le même jour, le sieur Herman Halloy, demeurant à Ampsin, a fait connaître qu'il avait acquis tous les droits de la veuve J. F. Wesmael et a demandé en conséquence que son nom fût substitué à celui de cette dernière.

Par une troisième pétition enregistrée le 15 juin 1825, les demandeurs ci-dessus nommés ont adressé diverses pièces à l'effet de régulariser leur demande en concession de mines de houille du *Cheneux*, dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:

Au Nord-Ouest, partant de l'angle formé par le ruisseau de

Bande en la commune d'Ampsin à l'extrémité du biez du moulin à farine dit de Hamenton avec les limites séparatoires du bois communal de Fays et le bois royal de St. Lambert en suivant les limites jusqu'à la rencontre du chemin allant à la maison dite *Cordonnier*, à Amay.

Au Nord-Est, traversant ensuite ce chemin et longeant les limites dudit bois de Fays avec celui de Jehay jusqu'à l'angle formé par les limites de ce bois à la rencontre du ruisseau du Petit Cheneux.

A l'Est, de cet angle par une ligne droite longue de 468 aunes tirée sur l'angle nord-ouest de la ferme Wesmael et s'arrêtant au milieu du grand chemin qui passe à l'est de ladite ferme; prenant alors ledit grand chemin se rendant à la ferme dite dite Richemont jusqu'à l'angle nord-est du vivier Lacroix et l'angle de la haie séparant les biens indivis communaux d'Amay et d'Ampsin d'avec les propriétés du sieur Paquô de Flône; suivant ensuite ladite haie jusqu'au ravin et sentier du bois Lemaire.

Au Sud, de ce point par une ligne droite longue de 1133 aunes, aboutissant à l'angle Nord-Ouest des maisons contiguës de Laurent et Herman Kinet, frères, situées au lieu dit *la Pêche*, à Amay; puis par une 2^e. ligne droite longue de 1853 aunes tirée sur le bure à *Lengin* au lieu dit entre deux falaises à Ampsin et se prolongeant jusqu'au ruisseau de *Bande*.

A l'Ouest, longeant ensuite vers nord le dit ruisseau, jusqu'à l'angle formé par ce ruisseau avec les limites séparatoires du bois communal de Fays, et le bois royal de St Lambert, point de départ.

Neanmoins le Sieur J. J. Jamotte et les dames Marie-Ode Jamotte veuve de Gabriel-Théodore Rome et Marguerite Jamotte veuve de François Delise, dit l'Espagne, étant également sociétaires de la société charbonnière de *Hasquette*, ont déclaré qu'ils n'adhéraient à la demande de la société du *Chéneux* qu'en ce que les limites ne se portent point sur celles de la société de *Hasquette*, laissant au gouvernement à décider la question de préférence à accorder à l'une ou l'autre de ces sociétés.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le cent-unième panier des mines qu'ils extrairont sous leurs fonds ou cinq cents annuellement par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1^o Les bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy et les mayeurs des communes d'Amay et Ampsin, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e. mois de publication. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e. mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

A Liège, en séance le 2 juillet 1825, où étaient présents nobles et très honorables seigneurs,

Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet, Waltéry, Crawhez, Bellefroid.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.
Par la députation, Le greffier des états, Signé BRANDES.

AVIS.

Le public est prévenu que pour le remplacement par un neuf de l'ancien seuil d'aval du pertuis de navigation, minage dans la digue formant le coup d'eau des usines de Grivegnée, appartenant à MM. Orban et fils et Dehassé-Comblen, la navigation de la rivière d'Ourte, sera interrompue sur ce point depuis le 12 jusqu'au 18 courant, inclusivement.

Liège, le 6 août 1825.

Le greffier des états de la province de Liège, chevalier de l'ordre du lion Belgique, BRANDES.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 7 août, BAL, au *Petit Sans-Souci*, sur Avroy.

A l'*Aigle d'Or*, rue Feronstrée, n^o 556, vis-à-vis la rue du Pont, vin vieux de Bordeaux, bonne qualité, à 15 sous la bouteille.

Deux marchands de bois, qui font ce commerce depuis 25 ans, viennent de faire un tableau analytique qui comprend : l'estimation d'une forêt, son revenu annuel pendant 45 ans. A l'aide d'un théorème intelligent ils déterminent la distinction de toutes les essences de bois, leurs diamètres, la croissance des arbres, leurs produits, etc., etc. Les auteurs, *agronomes-pratiques*, ont traité de la nature du sol, de la valeur, à quoi il est propre, des minerais et mines, etc. Ayant des connaissances parfaites des forêts des provinces de Liège et Namur, ils se chargent de faire toute expertise quelconque. S'adresser chez MM. ADAMS, notaire royal, et PUTZEYS, avoué près la cour supérieure de justice à Liège, où l'on pourra prendre connaissance de ce tableau, et s'entourer de tous les renseignements que l'on pourrait désirer.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

() A vendre par adjudication, en l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, place St.-Pierre, n^o 871, le 9 septembre 1825, 3 heures de l'après-midi.

1^o. Une maison, propre au commerce, sise à Liège, rue Neuvice, n^o 947, occupée par les D^{lle}s Minette, moyennant un loyer de 830 f.

2^o. Une maison, située en cette ville, rue Souverain-Pont n^o 582, avec cour, citerne et magasins, d'un revenu de 770 f.

3^o. Deux maisons, sises entre le pont et le quai d'Avroy, cotées 564 et 565, rapportant 331 f.

4^o. Et une maison, située à Liège, rue St.-Jean, n^o 771.

Mise à prix.	1 ^{er} lot	7087	florins	50	cents	15,500	francs.
	2 ^e id	6615	id.	—	—	14,000	—
	3 ^e id	2740	id.	50	—	5,800	—
	4 ^e id	3374	id.	50	—	8,200	—

S'adresser à M. CROKIER, rue Basse-Sauvenière, n^o 823, et à M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de la vente.

(488) Le 16 août courant, à deux heures de relevée, le notaire DUSART vendra au n^o. 581, rue Souverain-Pont, deux chevaux, deux voitures, une birouge, un cabriolet, des harnais et autres objets.

Dépôt de vins de Bordeaux en cercle à des prix très-avantageux, et en bouteille, rouge et blanc, à 1 fr. (47 cents), hors la porte St. Martin, n^o 1114.

Une servante d'un âge mûr, active, et munie de bons certificats, peut entrer en condition. Rue Souverain-Pont, n^o 319, on dira pour qui c'est.

Un compagnon orfèvre connaissant son état, de même qu'un apprentif, peuvent se présenter au n^o. 702, rue St.-Severin, à Liège.

DERIBAU COURT, rue Neuvice, au Sauveur, achete couronnes, louis légers, et toutes monnaies quelconques.

(487) Vendredi prochain, 12 août 1825, à dix heures du matin, le bureau central de bienfaisance de Liège, exposera en location aux enchères, au local de ses séances, maison des Pauvres-en-Île, rue Vinave-d'Île, une maison en bon état, sise rue Table-de-Pierre, n^o 514, à côté de l'hôtel du gouvernement.

S'adresser au notaire DUSART, pour connaître les conditions.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Stolon, n^o 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n^o 784, à Liège.

80,000 francs en différens textes à prêter à 4 pour cent. S'adresser à N. J. DISTER, faubourg Ste. Marguerite, n. 261, à Liège.

Le seize août prochain, aux deux heures de relevée, les exploitans de la houillère de Marhay, à Seraing, y feront vendre au plus offrant et par le ministère du notaire GILLET, les pièces de machine à rotation suivantes : un régulateur de roues d'engrainage de la construction de M. R^d. Brain, artiste mécanicien anglais : cylindre, conducteur, piston, deux verges de piston, pompe à air, volant, balancier, etc., etc. et deux beaux arbres de fosse, six roues dite dessus le bureau en très bon état.

Cette vente se fera par lots au gré des amateurs. Argent comptant.

M. WALTERY, persistant dans la résolution de se retirer du commerce, donne avis qu'il vient de quitter la maison n^o 64, rue sous la petite Tour, et qu'il continue, dans celle joignant n^o 63, la vente de ses aunages, lesquels sont encore en grande quantité, et sont fixés aux prix les plus modiques.

A louer de suite une maison bâtie à la moderne, avec un grand verger, pompe, citerne, etc. sise rue Lulay-des-Fèves, n^o 75. S'adresser pour les conditions au n^o 41, rue Vinave-d'Île.

14,000 f. à placer sur hypothèques. S'adresser au notaire DUSART ou au n^o 397, rue Neuve, derrière le Palais.

Le bureau central de bienfaisance de Liège, informe qu'il offre de faire les réparations de la ferme de Stier, commune de Donceel, pour la somme de 490 florins des Pays-Bas. Ceux qui voudroient les exécuter à un prix inférieur, devront remettre, mercredi 10 août courant avant midi audit bureau maison des pauvres en Isle, leur soumission datée, signée et cachetée, en y désignant le montant en toutes lettres et en argent des Pays-Bas.